

## **Lignes directrices pour les fournisseurs relativement à la formation des employés de la province**

Le but des présentes lignes directrices est d'assurer que des occasions de formation égales sont offertes à tous les employés de la Société à travers la province. La Société appuie et encourage la participation des fournisseurs à la formation des employés sur la connaissance des produits et nous sommes reconnaissants de leur contribution. Les présentes lignes directrices ne s'appliquent qu'aux propositions de formation à l'échelle de la province. Si vous souhaitez offrir des dégustations dans des magasins individuels ou dans les magasins d'une région, le «Programme de dégustations par les employés» le permet sans la participation du Siège social.

Les propositions de formation doivent être adressées à l'agent de formation d'Alcool NB Liquor. Les lignes directrices ci-après décrivent les conditions requises :

- Les propositions doivent être soumises 12 semaines avant les dates de formation proposées. Elles doivent inclure une description de tous les aspects de la formation, la durée des séances, le nombre de séances par jour, le nombre optimal d'employés par séance et une liste des produits qui seront dégustés.
- Tous les coûts reliés qui seront engagés par la Société doivent être identifiés (ex. : hébergement, salles de conférence, boissons et nourriture, écrans pour projecteur, projecteur multimédia, feuilles à distribuer, etc.). Les coûts non précisés seront considérés la responsabilité du demandeur.
- Les séances de formation doivent être offertes dans les deux langues officielles et il en va de même pour les feuilles distribuées et les présentations audiovisuelles.
- La formation sera offerte dans toutes les régions de la province (ex. : Moncton, St. Andrews, Fredericton, Saint John, Tracadie, Bathurst et Grand-Sault)
- La formation doit être offerte à l'extérieur des lieux.
- Seuls les produits inscrits dans la gamme de produits d'Alcool NB Liquor peuvent être dégustés
- Les propositions décrivent les dispositions de transport pour les événements où des échantillons seront servis.

La Société se réserve le droit d'accepter ou rejeter toute proposition sans autre recours. Les critères reposeront sur le besoin de formation pour cette catégorie particulière, l'opportunité relativement aux promotions saisonnières et la faisabilité en général. Les candidats retenus auront droit à un rabais sur les produits selon la section sur le programme de dégustation par les employés de la Politique de marchandisage en magasin d'Alcool NB Liquor. La Société prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer la présence des employés et s'assurera que les activités de formation sont bien coordonnées. Les dates de

formation proposées ne doivent pas être en juin, juillet, août ou décembre puisque ce sont les périodes de pointe pour les magasins.

Nous vous remercions de votre intérêt et nous attendons vos propositions de formation.